

MARIE DE GOURNAY

ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES



MARIE DE GOURNAY

ÉGALITÉ DES
HOMMES ET DES FEMMES



The Project Gutenberg eBook of *Egalité des hommes et des femmes*

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: *Egalité des hommes et des femmes*
A la Reyne

Author: Marie Le Jars de Gournay

Contributor: Horace

Release date: November 28, 2023 [eBook #72251]

Language: French

Original publication: none: none, 1622

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/72251

Credits: Claudine Corbasson and the Online Distributed Proofreading Team at <https://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica))

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK *EGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES* ***

Au lecteur

Version modernisée

EGALITÉ
DES
HOMMES ET DES FEMMES.

A LA REYNE.



M. DC. XXII.



A LA REYNE.



MADAME,

Ceux qui s'aduiferent de donner vn Soleil pour deuise au Roy vostre Pere, avec ce mot, Il n'a point d'Occident pour moy, firent plus qu'ils ne pensoient: parce qu'en representans sa grandeur qui voit presque tousiours ce Prince des Astres sur quelque vne de ses terres, sans interuale de nuict; ils rendirent la deuise hereditaire en vostre Majesté, presageans vos vertus, & de plus, la beatitude des François sous vostre Auguste presence. C'est disie chez vostre Majesté, Madame, que la lumiere des vertus n'aura point d'Occident, ny cõsequemment l'heur & la felicité de nos Peuples qu'elles esclairerõt. Or comme vous estes en l'Orient de vostre aage & de vos vertus ensemble, Madame, daignez prendre courage d'arriuer en mesme point au midy de luy & d'elles, ie dis de celles qui ne peuuent meuir que par temps & culture: car il en est quelques vnes des plus recommandables, entre autres la Religion, la charité vers les pauures, la chasteté & l'amour coniugale, dont vous auez touché le midy dès le matin. Mais certes il faut le courage requis à cet effort aussi grand & puissant que vostre Royauté, pour grande & puissante qu'elle soit: les Roys estât battus de ce malheur, que la peste infernale des flatteurs qui se glissent dans les Palais, leur rend la vertu & la clair voyance sa guide & sa nourrice, d'vn accez infiniment plus difficile qu'aux inferieurs. Je ne scay qu'vn seur moyen à vous faire esperer, d'atteindre ces deux midys en mesme instant: c'est qu'il plaise à V. M. se ietter viuement sur les bons liures de prudence & de mœurs: car aussi tost qu'vn Prince s'est releué l'esprit par cet exercice, les flatteurs se trouuans les moins fins ne s'osent plus iouer à luy. Et ne peuuent communemēt les Puissans & les Roys receuoir instruction opportune que des mors: parce que les viuans estans partis en deux bandes, les foux & meschans, c'est à dire ces flateurs dont est question, ne sçauent ny veulent bien dire pres d'eux; les sages & gens de bien peuuent & veulent, mais ils n'osent. C'est en la vertu certes, MADAME, qu'il faut que les perfonnes de vostre rang cherchent la vraye

hauteſſe & la Couronne des Couronnes: d'autant qu'ils ont puissance & non droit de violer les loix & l'equité, & qu'ils trouuent autant de peril & plus de honte que les autres hommes à faire ce coup. Auſſi nous apprend vn grand Roy luy meſme, que toute la gloire de la fille du Roy eſt par dedans. Quelle eſt cependant ma ruſticit , tous autres abordent leurs Princes & Roys en adorant & loüant, i'oſe aborder ma Reyne en preſchant? Pardonnez neantmoins à mon zele, MADAME, qui meurt d'enuie d'ouyr la France crier ce mot, avec applaudiffement, La lumiere n'a point d'Occident pour moy, par tout où paſſera voſtre MAJEST  nouveau Soleil des vertus: & d'enuie encore de tirer d'elle, ainſi que i'eſpere de ſes dignes commencemens, vne des plus fortes preuues du Traict  que i'offre à ſes pieds, pour maintenir l'egalit  des hommes & des femmes. Et non ſeulement veu la grandeur vnique qui vous eſt acquiſe par naiſſance & par mariage, vous ſeruirez de miroir au ſexe & de ſuiet d'emulation aux hommes encore, en l'eſt du  de l'Vniuers, ſi vous vous eſleuez au prix & merite que ie vo⁹ propoſe: mais auſſi toſt, MADAME, que vous aurez pris reſolution de vouloir luyre de ce bel & precieux eſclat, on croira que tout le meſme ſexe eſclaire en la ſplendeur de vos rayons. Je ſuis de voſtre Maieſt 

MADAME,

Tres-humble & Tres-obeiſſante
ſeruante & ſubjecte.

GOURNAY.



EGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES.

LA plupart de ceux qui prennent la cause, des femmes, contre cette orgueilleuse préférence que les hommes s'attribuent, leur rendent le change entier: r'enuoyans la préférence vers elles. Moy qui fuy toutes extremitez, ie me contente de les esgaler aux hommes: la nature s'opposant pour ce regard autant à la superiorité qu'à l'infirmité. Que dis-je, il ne suffit pas à quelques gens de leur préférer le sexe masculin, s'ils ne les confinoient encores d'un arrest irrefragable & nécessaire à la quenouille, ouy mesme à la quenouille seule. Mais ce qui les peut consoler contre ce mépris, c'est qu'il ne se fait que par ceux d'entre les hommes auxquels elles voudroient moins ressembler: personnes à donner vray semblance aux reproches qu'on pourroit voûir sur le sexe féminin, s'ils en estoient, & qui sentent en leur cœur ne se pouoir recommander que par le credit de l'autre. D'autant qu'ils ont ouy trompeter par les ruës, que les femmes manquent de dignité, manquent aussi de suffisance, voire du temperament & des organes pour arriuer à cette-cy, leur eloquence triomphe à prescher ces maximes: & tant plus opulemment, de ce que, dignité, suffisance, organes & temperament sont beaux mots: n'ayans pas appris d'autre part, que la premiere qualité d'un mal habill'homme, c'est de cautionner les choses sous la foy populaire & par ouyr dire. Voyez tels esprits comparer ces deux sexes: la plus haute suffisance à leur aduis où les femmes puissent arriuer, c'est de ressembler le commun des hommes: autant ellongnez d'imaginer, qu'une grande femme se peut dire grand homme, le sexe châgé, que de consentir qu'un homme se peut esleuer à l'estage d'un Dieu. Gens plus braues qu'Hercules vrayement, qui ne desfit que douze monstres en douze combats; tandis que d'une seule parole ils desfont la moitié du Monde. Qui croira cependant, que ceux qui se ueulent esleuer & fortifier de la foiblesse d'autrui, se puissent esleuer ou fortifier de leur propre force? Et le bon est, qu'ils pensent estre quittes de leur effronterie à vilipender ce sexe, vsants d'une effronterie pareille à se louer & se dorer eux mesmes, ie dis par fois en particulier comme en general, voire

à quelque tort que ce soit: comme si la verité de leur vâterie receuoit mesure & qualité de son impudence. Et Dieu sçait si ie congnois de ces ioyeux vanteurs, & dont les vanteries sont tantost passées en prouerbe, entre les plus eschauffez au mespris des femmes. Mais quoy, s'ils prennent droict d'estre galans & suffisans hommes, de ce qu'ils se declarent tels cōme par Edict; pourquoy n'abestiront ils les femmes par le contrepied d'un autre Edict? Et si ie iuge bien, soit de la dignité, soit de la capacité des dames, ie ne pretends pas à cette heure de le prouuer par raisons, puisque les opiniaftres les pouroient debattre, ny par exemples, d'autant qu'ils sont trop cōmuns; ains seulement par l'auchorité de Dieu mesme, des arcfboutans de son Eglise & de ces grands hommes qui ont seruy de lumiere à l'Vniuers. Rangeons ces glorieux tefmoins en teste, & referuons Dieu, puis les Saints Peres de son Eglise, au fonds, comme le trefor.

Platon à qui nul n'a debattu le tiltre de diuin, & consequemment Socrates son interprete & Protecole en ses Escripts; (s'il n'est là mesme celuy de Socrates, son plus diuin Precepteur) leur assignent mesmes droicts, facultez & fonctions, en leurs Republicques & par tout ailleurs. Les maintiennent, en outre, auoir surpassé maintefois tous les hommes de leur Patrie: comme en effect elles ont inuenté partie des plus beaux arts, ont excellé, voire enseigné cathedralement & souuerainement sur tous les hommes en toutes sortes de perfections & vertus, dans les plus fameuses villes antiques entre autres Alexandrie, premiere de l'Empire apres Rome. *Hypathia.* Dont il est arriué que ces deux Philosophes, miracles de Nature, ont creu dōner plus de lustre à des discours de grand poix, s'ils les prononçoient en leurs liures par la bouche de Diotime & d'Aspasie: Diotime que ce dernier ne craint point d'appeller sa maistresse & Preceptrice, en quelques vnes des plus hautes sciences, luy Precepteur & maistre du genre humain. Ce que Theodoret releue si volontiers en l'Oraison de la Foy, ce me semble; qu'il paroist bien que l'opinion fauorable au sexe luy estoit fort plausible. Apres tous ces tefmoignages de Socrates, sur le faict des dames; on void assez que s'il lache quelque mot au Sympose de Xenophon contre leur prudence, à comparaison de celle des hommes, il les regarde selon l'ignorance & l'inexperience où elles sont nourries, ou bien au pis aller en general, laissant lieu frequent & spatieux aux exceptions: à quoy les deuiseurs dont est question ne s'entendent point.

Que si les dames arriuēt moins souuēt que les hōmes, aux degrez d'excellence, c'est merueille que le deffaut de bonne instructiō, voire l'affluēce de la mauuaise expresse & professoire ne face pis, les gardant d'y pouuoir arriuer du tout. Se trouue til plus de difference des hommes à elles que d'elles à elles mesmes, selon l'institution qu'elles ont prinse, selon qu'elles sont esleuées en ville ou village, ou selon les Nations? Et pourquoy leur institution ou nourriture aux affaires & Lettres à l'egal des hommes, ne rempliroit elle ce vuide, qui paroist ordinairement entre les testes des mesmes hommes & les leurs: puis que la nourriture est de telle importance qu'un de ses membres seulement, c'est à dire le commerce du monde, abondant aux Françoises & aux Angloises, & manquant aux Italiennes, celles cy sont de gros en gros de si loing surpassées par celles là? Je dis de gros en gros, car en detail les dames d'Italie triomphent par fois: & nous en auons tiré deux Reynes à la prudence desquelles la France a trop d'obligation. Pourquoy vrayment la nourriture ne frapperait elle ce coup, de remplir la distance qui se void entre les entendemens des hommes & des femmes; veu qu'en cet exemple icy le moins surmonte le plus, par l'affistance d'une seule de ses parcelles, ie dis ce cōmerce & conuersatiō: l'air des Italiēnes estant plus subtil & propre à subtilizer les esprits,

comme il paroist en ceux de leurs hommes, confrontez communement contre ceux là des François & des Anglois? Plutarque au Traicté des vertueux faicts des femmes maintient; que la vertu de l'homme & de la femme est mesme chose. Seneque d'autre part publie aux Consolations; qu'il faut croire que la Nature n'a point traicté les dames ingratement, ou restrainct & racourcy leurs vertus & leurs esprits, plus que les vertus & les esprits des hōmes: mais qu'elle les a doüées de pareille vigueur & de pareille faculté à toute chose honeste & loüable. Voyons ce qu'en iuge apres ces deux, le tiers chef du Triūuirat de la sagesse humaine & morale en ses Essais. Il luy semble, dit il, & si ne sçait pourquoy, qu'il se trouue rarement des femmes dignes de commander aux hommes. N'est ce pas les mettre en particulier à l'egale contrebalance des hommes, & confesser, que s'il ne les y met en general il craint d'auoir tort: bien qu'il peult excuser sa restriction, sur la pauure & disgraciée nourriture de ce sexe. N'oubliant pas au reste d'alleguer & releuer en autre lieu de son mesme liure, cette autorité que Platon leur depart en sa Republique: & qu'Anthistenes nioit toute difference au talent & en la vertu des deux sexes. Quant au Philopophe Aristote, puisque remuant Ciel & terre, il n'a point contredit en gros, que ie scache, l'opinion qui fauorise les dames, il l'a confirmée: s'en rapportant, sans doubte, aux sentences de son pere & grand pere spirituels, Socrates & Platō, comme à chose constante & fixe sous le credit de tels personages: par la bouche desquels il faut aduoüer que le genre humain tout entier, & la raison mesme, ont prononcé leur arrest. Est il

Erafme Epift: & Colloq.
 Politia: Epift. Agripa
 Prece: du sexe feminin
 Courtizan.

befoing d'alleguer infinis autres anciens & modernes de nom illustre, ou parmy ces derniers, Erasme, Politien, Agripa, ny cet honneſte & pertinent Precepteur des courtizans: outre tant de fameux Poëtes si contrepoinctez tous ensemble aux mesprifeurs du sexe feminin, & si partisans de ses

aduantages aptitude & disposition à tout office & tout exercice louable & digne? Les dames en verité se consolent, que ces descrieurs de leur merite ne se peuuent prouuer habiles gens, si tous ces esprits le font: & qu'un homme fin ne dira pas, encores qu'il le creuſt, que le merite & passeroit du sexe feminin tire court, pres celuy du masculin; iusques à ce que par arrest il ait faict declarer tous ceux là buffles, affin d'infirmier leur tesmoignage si contraire à tel decry. Et buffles faudroit il encores declarer des Peuples entiers & des plus subllins, entre autres ceux de Smyrne en Tacitus: qui pour obtenir iadis à Rome presseëce de noblesse sur leurs voisins, allegoient estre descendus, ou de Tantalus fils de Iupiter ou de Theseus petit fils de Neptune ou d'une Amazone, laquelle par ce moyen ils contrepesoient à ces Dieux. Pour le regard de la loy Salique, qui priue les femmes de la couronne, elle n'a lieu qu'en France. Et fut inuëtée au temps de Pharamond, pour la seule consideration des guerres contre l'Empire duquel nos Peres secoüoient le ioug: le sexe feminin estant vray semblablement d'un corps moins propre

Hotman pour
 l'etymologie des Pairs:
 du Tillet & Math.
 Histoire du Roy pour les
 Dames Pairresses.

aux armes, par la necessité du port & nourriture des enfans. Il faut remarquer encores neantmoins, que les Pairs de France ayans esté créez en premiere intention comme vne espece de personniers des Roys, ainsi que leur nom le declare: les dames Pairresses de leur chef ont seance, priuilege & voix deliberatiue par tout où les pairs en ont & de mesme

estendue. Comme aussi les Lacedemoniens ce braue & genereux Peuple, consultoit de toutes affaires priuées & publiques avec ses femmes. Bien a seruy cependant aux François, de Plut. trouuer l'inuention des Regentes, pour vn equiualent des Roys; car sans cela combien y a il que leur Estat fust par terre? Nous sçaurions bien dire auioird'huy par espreuue, quelle necessité les minoritez des Roys ont de cette recepte. Les Germains ces belliqueux Peuples, dit Tacitus, qui apres plus de deux cens ans de guerre, furent plustost triumphez que vaincus; portoient dot à leurs femmes, non au rebours. Ils auoient au surplus des Nations, qui n'estoient

iamais regies que par ce sexe. Et quand Ænee presente à Didon le sceptre d'Ilione, les scoliaſtes diſent, que cela prouient, de ce que les dames filles ainées, telle qu'eſtoit cette Princeſſe, regnoient anciennement aux maiſons Royales. Veult on deux plus beaux enuers à la loy Salique, ſi deux enuers elle peut ſouffrir? Si ne meſpriſoient pas les femmes nos anciens Gaulois, ny les Carthaginois auſſi; lors qu'eſtans vnis en l'armée d'Hanibal pour paſſer les Alpes, ils eſtablirent les dames Gauloiſes arbitres de leurs differends. Et quand les hommes defroberoient à ce sexe en pluſieurs lieux, part aux meilleurs aduantages; l'inegalité des forces corporelles plus que des ſpirituelles, ou du merite, peut facilement eſtre cauſe du larrecin & de la ſouffrance: forces corporelles, qui ſont vertus ſi baſſes, que la beſte en tient plus par deſſus l'homme, que l'homme par deſſus la femme. Et ſi ce meſme Hiftoriographe Latin nous apprend, qu'ou la force regne, l'equité, la probité, la modeſtie meſme, ſont les attributs du vainqueur; s'eſtonnera-on, que la ſuffiſance & les merites en general, ſoient ceux de nos hommes, priuatiuement aux femmes.

Au ſurplus l'animal humain n'eſt homme ny femme, à le bien prendre, les ſexes eſtants faicts non ſimplement, mais *ſecundum quid*, comme parle l'Eſchole: c'eſt à dire pour la ſeule propagation. L'vnique forme & difference de cet animal, ne conſiſte qu'en l'ame humaine. Et ſ'il eſt permis de rire en paſſât, le quolibet ne ſera pas hors de faiſô, nous apprenant; qu'il n'eſt rien plus ſemblable au chat ſur vne fenestre, que la chatte. L'homme & la femme ſont tellement vns, que ſi l'homme eſt plus que la femme, la femme eſt plus que l'homme. L'homme fut créé maſle & femelle, dit l'Eſcriture, ne comptant ces deux que pour vn. Dont Ieſus-Chriſt eſt appelé fils de l'homme, bien qu'il ne le ſoit que de la femme. Ainſi parle apres le grãd Saint Baſile: La vertu de l'homme & de la femme eſt meſme choſe, puis que Dieu leur a Homil. I. decerné meſme creation & meſme honneur: *maſculum & fœminam fecit eos*. Or en ceux de qui la Nature eſt vne & meſme, il faut que les actions auſſi le ſoient, & que l'eſtime & loyer en ſuite ſoient pareils, où les œuures ſont pareilles. Voila donc la depoſition de ce puiffant pilier, & venerable teſmoing de l'Egliſe. Il n'eſt pas mauuais de ſe ſouuenir ſur ce point, que certains ergotiſtes anciens, ont paſſé iuſques à cette niaïſe arrogance, de debattre au ſexe feminin l'image de Dieu à difference de l'homme: laquelle image ils deuoient, ſelon ce calcul attacher à la barbe. Il failloit de plus & par conſequent, deſnier aux femmes l'image de l'homme, ne pouuant luy reſſembler, ſans qu'elles reſſemblaſſent à celui auquel il reſſemble. Dieu meſme leur a departy les dons de Prophetie indifferamment avec les Olda Debora. hommes, les ayant eſtablies auſſi pour Iuges, inſtructrices & conductrices de ſon Peuple fidelle en paix & en guerre: & qui plus eſt, rendu triumpantes avec luy des hautes victoires, qu'elles ont auſſi mainteſois emportées & arborées en diuers lieux du Monde: mais ſur quelles gens, à voſtre aduis? Cyrus & Theſeus: à ces deux on adiouſte Hercules, lequel elles ont ſinon vaincu, du moins bien battu. Auſſi fut la cheute de Pentafilée, couronnemēt de la gloire d'Achilles: oyez Seneque & Ronfard parlans de luy.

*L'Amazone il vainquit dernier effroy des Grecs.
Pentafilée il rua ſur la poudre.*

Ont elles au ſurplus, (ce mot par occaſion) moins excellé de foy, qui comprend toutes les vertus principales, que de ſuffiſance & de force magnanime & guerriere? Paterculus nous apprend, qu'aux proſcriptions Romaines, la fidelité des enfãs fut nulle, des affranchis legero,

des femmes tresgrande. Que si Saint Paul, s'uyant ma route des tesmoignages saincts, leur deffend le ministere & leur commande le silence en l'Eglise: il est evident que ce n'est point par aucun mespris: ouy bien seulement, de crainte qu'elles n'esmeuent les tentations, par cette montre si claire & publique qu'il faudroit faire en ministrant & preschant, de ce qu'elles ont de grace & de beauté plus que les hommes. Je dis que l'exemption de mespris est evidente, puisque cet Apostre parle de Thebée comme de la coadiutrice en l'œuvre de nostre Seigneur, sans toucher le grand credit de Sainte Petronille vers saint Pierre: & puis aussi que la Magdeleine est nommée en l'Eglise egale aux Apostres, *par Apostolis*.

Entre autres au
Calendrier des Grecs,
publié par Genebrard.

Voire que l'Eglise & eux-mesmes ont permis vne exception de ceste reigle de silence pour elle, qui prescha trente ans en la Baume de Marfeille au rapport de toute la Prouence. Et si quelqu'un impugne ce tesmoignage de predications, on luy demandera que faisoient les Sibyles, sinon prescher l'Vniuers par diuine inspiration, sur l'euenement futur de Iesus-Christ? Toutes les anciennes Nations cōcedoient la Presbiterie aux fēmes, indifferemment avec les hommes. Et les Chrestiens sont au moins forcez de consentir, qu'elles soyent capables d'appliquer le Sacrement de Baptême: mais quelle faculté de distribuer les autres, leur peut estre iustement deniée; si celle de distribuer cestuy-là, leur est iustement accordé? De dire que la necessité des petits enfāns mourāns, ait forcé les Peres anciens d'establir cet vsage en despit d'eux: il est certain qu'ils n'auroient iamais creu que la necessité les peult dispenser de mal faire, iusques aux termes de permettre violer & diffamer l'application d'un Sacrement. Et partant concedans ceste faculté de distribution aux femmes, on void à clair qu'ils ne les ont interdites de distribuer les autres Sacremēts, que pour maintenir tousiours plus entiere l'auctorité des hommes; soit pour estre de leur sexe, soit afin qu'à droit ou à tort, la paix fust plus assurée entre les deux sexes, par la foiblesse & rauellement de l'un.

Epist. Certes saint Ierosme escrit sagement à nostre propos; qu'en matiere du seruice de Dieu, l'esprit & la doctrine doiuent estre considerez, non le sexe. Sentence qu'on doit generaliser, pour permettre aux Dames à plus forte raison, toute action & sciēce honneste: & cela s'uyant aussi les intentions du mesme saint, qui de sa part honnore & auctorise bien fort leur sexe. Dauantage saint Iean l'Aigle & le plus chery des Euangelistes, ne mesprisoit pas les fēmes, non plus que saint Pierre, saint Paul & ces deux Peres, i'entends saint Basile & saint Ierosme; puis qu'il leur adresse ses Epistres particulieremēt: sans parler d'infinis autres *Electra*. Ss: ou Peres, qui font pareille adresse de leurs Escrits. Quand au fait de Iudith ie n'en daignerois faire mention s'il estoit particulier, cela s'appelle dependant du mouuement & volonté de son auctrice: non plus que ie ne parle des autres de ce qualibre; bien qu'ils soient immenses en quantité, comme ils sont autant heroiques en qualité de toutes sortes, que ceux qui couronnent les plus illustres hommes. Je n'enregistre point les faits priuez, de crainte qu'ils semblent, non aduantages & dons du sexe, ains bouillons d'une vigueur priuée & speciale. Mais celuy de Iudith merite place en ce lieu, parce qu'il est bien vray, que son dessein tombant au cœur d'une ieune dame, entre tant d'hommes lasches & faillis de cœur, à tel besoing, en si haulte & si difficile entreprise, & pour tel fruit, que le salut d'un Peuple & d'une Cité fidelle à Dieu: semble plustost estre vne inspiration & prerogatiue diuine vers les femmes, qu'un traict purement volontaire. Comme aussi le semble estre celuy de la Pucelle d'Orleans, accompagné de mesmes circonstances enuiron, mais de plus ample & large vtilité, s'estendant iusques au salut d'un grand Royaume & de son Prince.

*Cette illustre Amazone instruite aux foins de Mars,
Fauche les escadrons & braue les hazars:
Vestant le dur plastron sur sa ronde mammelle,
Dont le bouton pourpré de graces estincelle:
Pour couronner son chef de gloire & de lauriers,
Vierge elle ose affronter les plus fameux guerriers.*

Adjouftons que la Magdelene est la seule ame, à qui le Redempteur ait iamais prononcé ce mot, & promis cette auguste grace: En tous lieux où se preschera l'Euangile il fera parlé de toy. Iesus-Christ d'autrepart, declara sa tres heureuse & tres glorieuse resurrection aux dames les premieres, affin de les rēdre, dit vn venerable Pere ancien, Apostresses aux propres Apostres: cela, cōme lon sçait, avec million expresse: Va, dit il, à cette cy mesme, & recite aux Apostres & à Pierre ce que tu as veu. Surquoy il faut noter, qu'il manifesta sa nouvelle naissance egalement aux femmes qu'aux hommes, en la personne d'Anne fille de Phannel, qui le recongneut en mesme instant, que le bon vieillard Saint Simeon. Laquelle naissance, d'abondant, les Sybilles nommées, ont predite seules entre les Gentils, excellent priuilege du sexe feminin. Quel honneur fait aux femmes aussi, ce songe suruenu chez Pilate; s'adressant à l'une d'elles priuatiuement à tous les hommes, & en telle & si haulte occasion. Et si les hommes se vantent, que Iesus-Christ soit nay de leur sexe, on respond, qu'il le failloit par necessaire bien sceance, ne se pouuant pas sans scandale, meller ieune & à toutes les heures du iour & de la nuict parmy les presses, aux fins de conuertir, secourir & sauuer le genre humain, s'il eust esté du sexe des femmes: notamment en face de la malignité des Iuifs. Que si quelqu'un au reste est si fade; d'imaginer masculin ou feminin en Dieu, bien que son nom semble sonner le masculin, ny consequemment besoin d'acception d'un sexe plustost que de l'autre, pour honorer l'incarnation de son fils; cettuy cy monstre à plein iour, qu'il est aussi mauuais Philosophe que Theologien. D'ailleurs, l'aduantage qu'ont les hommes par son incarnation en leur sexe; (s'ils en peuuent tirer vn aduantage, veu cette necessité remarquée) est cōpensé par la conception tres precieuse au corps d'une femme, par l'entiere perfection de cette femme, vniue à porter nom de parfaite entre toutes les creatures purement humaines, depuis la cheute de nos premiers parens, & par son assumption vniue en suiect humain aussi.

Finalement si l'Esriture a declaré le mary, chef de la femme, la plus grande sottise que l'homme peut faire, c'est de prendre cela pour passedroit de dignité. Car veu les exemples, auctoritez & raisons nottées en ce discours, par où l'egalité des graces & faueurs de Dieu vers les deux especes ou sexes est prouuée, voire leur vnité mesme, & veu que Dieu prononce: Les deux ne feront qu'un: & prononce encores: L'hōme quittera pere & mere pour suiure la femme; il paroist que cette declaration n'est faite que par le besoin expres de nourrir paix en mariage. Lequel besoin requeroit, sans doute, qu'une des parties céda à l'autre, & la prestance des forces du male ne pouuoit pas souffrir que la soubmissiō vīt de sa part. Et quand bien il seroit veritable, selon que quelques vns maintiennent, que cette soubmission fut imposée à la femme pour chastiment du peché de la pomme: cela encores est bien esloigné de conclure à la pretendue preference de dignité en l'homme. Si lon croioit que l'Esriture luy commenda à ceder à l'homme, comme indigne de le contrecarrer, voyez l'absurdité qui suiuroit: la femme se treueroit digne d'estre faite à l'image du Createur, de iouyr de la tressaincte Eucaristie, des mysteres de la Redemptiō, du Paradis & de la vision voire possession de Dieu, non pas des

aduantages et priuileges de l'homme: feroit ce pas declarer l'homme plus precieux & releué que telles chofes, & partant commettre le plus grief des blafphemes?

FIN.



L'IMPRIMEVR A RANGÉ

ces vers icy pour emplir le reste
de la feuille.

AVTHEVR INCERTAIN.

*Lumine Acron dextro captus, Leonilla sinistro,
Et potis est forma vincere vterque Deos.
Blande puer, lumen quod habes concede forori:
Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.*

VERSION.

*Lys & sa ieune mere außy beaux que les Dieux:
De deux costez diuers ont perdu l'un des yeux.
Lys, donne ton bon œil à ta mere Argentine;
Tu feras Cupidon, elle fera Cyprine.*

AVTREMMENT

*Lyse & son petit Lys außy beaux que les Dieux,
De deux costez diuers ont perdu l'un des yeux.
Si Lys donne l'autre œil à sa mere admirée;
Il est l'aueugle Amour, & Lyse Cytherée.*

EX HORATIO.

DIAL.

*Donec gratus eram tibi,
Nec quisquam potior brachia candidæ
Ceruici iuuenis dabat,
Perfarum vigüi Rege beatior.
Donec non alia magis
Arfisti, neque erat Lydia post Chloen,
Lydia multi nominis,
Romana vigui clarior Ilia.
Me nunc Thrassa Chloe regit,
Dulces docta modos & Cytharæ sciens:
Pro qua non metuam mori,
Si parcent animæ fata superstiti.
Me torret face mutua
Thurini Calais filius Orinthi:
Pro quo bis patiar mori,
Si parcent puero fata superstiti.
Quid si prisca redit Venus,
Diductosque iugo cogit aheneo?
Si flaua excutitur Chloe
Reiectæque patet ianua Lydiæ?
Quanquam fidere pulchrior
Ille est, tu leuior cortice & improbo
Iracundior Adria;
Tecum viuere amem, tecum obeam libens.*

DIALOGVE D'HORACE
ET DE LYDIE.

*Tandis que mon Amour t'enflâmoit constâmêt,
Tandis qu'un ieune amy, brauât ma ialousie,
Ne pressoit ton beau col d'un mol embrassément,
I'ay flory plus heureux qu'un Monarque d'Asie.
Deuant que ton esprit brifast sa loyauté,
Deuant qu'il eust chery d'une aueugle folie
Cloé plus que Lydie, illustre de beauté,
I'ay surmonté l'esclat de la Romaine Ilie.
Cloé Greque sans pair me possede à son tour
Par sō luth & sa voix qui scait charmer l'oreille:
Et mourrois volontiers, victime de l'Amour,
Pour conseruer mourant cette ieune merueille.
Calais Thurien épris de mes appas,
Par un reuers gentil de ses attraits me blesse:
Et souffrirois deux fois la rigueur du trespas,
Pour sauuer du tombeau cette belle ieuneße.
Quoy si l'amour premier reffuscitant son feu
Ramenoit soubz ton ioug mon ame reuoltée?
Quoy si mon cœur solide éternisant son vœu,
Ma Lydie est reçeue & Cloé rejetée?
Encor qu'il soit pl⁹ beau qu'un astre au frôt des cieux,
Toy plus leger qu'un liege & plus mutin que l'ode;
Je veux rouler mes iours aux prisons de tes yeux,
Je veux que mon cercueil tes obseques seconde.*



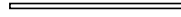
INCERTAIN SVR L'HORLOGE DE SABLE.

*Exiguus vitro puluis qui diuidit horas,
Et leuis angustum sæpe recurrit iter,
Olim Alcipus erat: qui Marthæ vt vidit ocellos
Arfit, & est subito factus ab igne cinis.
Irrequiete cinis, miseris testabere amantes,
More tuo, nulla posse quiete frui.*

VERSION

*Ce peu de poudre, hélas qui file en ces deux verres,
Courant & recourant sur ses estroictes erres,
Affin de marquer l'heure & mesurer le iour,
Estoit iadis Alcipe esclau de l'Amour.
Bruflé des yeux de Marthe il coula tout en cède:
Et faut, cendre inquiète, en ton aspect cõprendre:
Qu'un miserable esprit blessé par vn bel œil
N'a iamais de repos s'il te manque au cercueil.*

VERSION MODERNISÉE



**ÉGALITÉ
DES
HOMMES ET DES FEMMES.**

A LA REYNE.



M. DC. XXII.



A LA REYNE.



MADAME,

Ceux qui s'adviserent de donner un Soleil pour devise au Roy vostre Pere, avec ce mot, Il n'a point d'Occident pour moy, firent plus qu'ils ne pensoient: parce qu'en representans sa grandeur qui voit presque tousjours ce Prince des Astres sur quelqu'une de ses terres, sans intervalle de nuict; ils rendirent la devise hereditaire en vostre Majesté, presageans vos vertus, & de plus, la beatitude des François sous vostre Auguste presence. C'est dis-je chez vostre Majesté, Madame, que la lumiere des vertus n'aura point d'Occident, ny consequemment l'heur & la felicité de nos Peuples qu'elles esclaireront. Or comme vous estes en l'Orient de vostre aage & de vos vertus ensemble, Madame, daignez prendre courage d'arriver en mesme point au midy de luy & d'elles, je dis de celles qui ne peuvent meurir que par temps & culture: car il en est quelques unes des plus recommandables, entre autres la Religion, la charité vers les pauvres, la chasteté & l'amour conjugale, dont vous avez touché le midy dès le matin. Mais certes il faut le courage requis à cet effort aussi grand & puissant que vostre Royauté, pour grande & puissante qu'elle soit: les Roys estant battus de ce malheur, que la peste infernale des flatteurs qui se glissent dans les Palais, leur rend la vertu & la clair voyance sa guide & sa nourrice, d'un accez infiniment plus difficile qu'aux inferieurs. Je ne scay qu'un seur moyen à vous faire esperer, d'atteindre ces deux midys en mesme instant: c'est qu'il plaise à V. M. se jeter vivement sur les bons livres de prudence & de mœurs: car aussi tost qu'un Prince s'est relevé l'esprit par cet exercice, les flatteurs se trouvant les moins fins ne s'osent plus jouer à luy. Et ne peuvent communement les Puissans & les Roys recevoir instruction opportune que des mors: parce que les vivans estans partis en deux bandes, les foux & meschans, c'est à dire ces flateurs dont est question, ne savent ny veulent bien dire pres d'eux; les sages & gens de bien peuvent & veulent, mais ils n'osent. C'est en la vertu certes, MADAME, qu'il faut que les personnes de vostre rang cherchent la vraye hauteesse & la Couronne des Couronnes: d'autant qu'ils ont puissance & non droit de violer les loix & l'equité, & qu'ils trouvent autant de peril & plus de honte que les autres hommes à faire ce coup. Aussi nous apprend un grand Roy luy mesme, que toute la gloire de la fille du Roy est par dedans. Quelle est cependant ma rusticité, tous autres abordent leurs

Princes & Roys en adorant & loüant, j'ose aborder ma Reyne en preschant? Pardonnez neantmoins à mon zele, MADAME, qui meurt d'envie d'ouyr la France crier ce mot, avec applaudissement, La lumiere n'a point d'Occident pour moy, par tout où passera vostre MAJESTÉ nouveau Soleil des vertus: & d'envie encore de tirer d'elle, ainsi que j'espere de ses dignes commencemens, une des plus fortes preuves du Traicté que j'offre à ses pieds, pour maintenir l'égalité des hommes & des femmes. Et non seulement veu la grandeur unique qui vous est acquise par naissance & par mariage, vous servirez de miroir au sexe & de sujet d'emulation aux hommes encore, en l'estenduë de l'Univers, si vous vous eslevez au prix & merite que je vous propose: mais aussi tost, MADAME, que vous aurez pris resolution de vouloir luyre de ce bel & precieux esclat, on croira que tout le mesme sexe esclaire en la splendeur de vos rayons. Je suis de vostre Majesté

MADAME,

Tres-humble & Tres-obeissante
servante & subjecte.

GOURNAY.



EGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES.

LA plupart de ceux qui prennent la cause, des femmes, contre cette orgueilleuse preference que les hommes s'attribuent, leur rendent le change entier: r'envoyans la preference vers elles. Moy qui fuy toutes extremitez, je me contente de les esgaler aux hommes: la nature s'opposant pour ce regard autant à la superiorité qu'à l'inferiorité. Que dis-je, il ne suffit pas à quelques gens de leur preferer le sexe masculin, s'ils ne les confinoient encores d'un arrest irrefragable & necessaire à la quenouille, ouy mesme à la quenouille seule. Mais ce qui les peut consoler contre ce mespris, c'est qu'il ne se faict que par ceux d'entre les hommes ausquels elles voudroient moins ressembler: personnes à donner vray semblance aux reproches qu'on pourroit vosmir sur le sexe feminin, s'ils en estoient, & qui sentent en leur cœur ne se pouvoir recommander que par le credit de l'autre. D'autant qu'ils ont ouy trompeter par les ruës, que les femmes manquent de dignité, manquent aussi de suffisance, voire du temperament & des organes pour arriver à cette-cy, leur eloquence triomphe à prescher ces maximes: & tant plus opulemment, de ce que, dignité, suffisance, organes & temperament sont beaux mots: n'ayans pas appris d'autre part, que la premiere qualité d'un mal habill'homme, c'est de cautionner les choses sous la foy populaire & par ouyr dire. Voyez tels esprits comparer ces deux sexes: la plus haute suffisance à leur advis où les femmes puissent arriver, c'est de ressembler le commun des hommes: autant eslongnez d'imaginer, qu'une grande femme se peust dire grand homme, le sexe changé, que de consentir qu'un homme se peust eslever à l'estage d'un Dieu. Gens plus braves qu'Hercules vrayement, qui ne desfit que douze monstres en douze combats; tandis que d'une seule parolle ils desfont la moitié du Monde. Qui croira cependant, que ceux qui se veulent eslever & fortifier de la foiblesse d'autruy, se puissent eslever ou fortifier de leur propre force? Et le bon est, qu'ils pensent estre quittes de leur effronterie à vilipender ce sexe, usants d'une effronterie pareille à se louer & se dorer eux mesmes, je dis par fois en particulier comme en general, voire à quelque tort que ce soit: comme si la verité de leur vanterie recevoit mesure & qualité de son impudence. Et Dieu sçait si je congnois de ces joyeux vanteurs, & dont les

vanteries sont tantost passées en proverbe, entre les plus eschauffez au mespris des femmes. Mais quoy, s'ils prennent droict d'estre galans & suffisans hommes, de ce qu'ils se declarent tels comme par Edict; pourquoy n'abestiront ils les femmes par le contrepied d'un autre Edict? Et si je juge bien, soit de la dignité, soit de la capacité des dames, je ne pretends pas à cette heure de le prouver par raisons, puisque les opiniastres les pouroient debattre, ny par exemples, d'autant qu'ils sont trop communs; ains seulement par l'authorité de Dieu mesme, des arcsboutans de son Eglise & de ces grands hommes qui ont servy de lumiere à l'Univers. Rangeons ces glorieux tesmoins en teste, & reservons Dieu, puis les Saints Peres de son Eglise, au fonds, comme le tresor.

Platon à qui nul n'a debattu le tiltre de divin, & consequemment Socrates son interprete & Protecole en ses Escripts; (s'il n'est là mesme celuy de Socrates, son plus divin Precepteur) leur assignent mesmes droicts, facultez & fonctions, en leurs Republicques & par tout ailleurs. Les maintiennent, en outre, avoir surpassé maintefois tous les hommes de leur Patrie: comme en effect elles ont inventé partie des plus beaux arts, ont excellé, voire enseigné cathedralement & souverainement sur tous les hommes en toutes sortes de perfections & vertus, dans les plus fameuses villes antiques entre autres Alexandrie, premiere de *Hypathia*. l'Empire apres Rome. Dont il est arrivé que ces deux Philosophes, miracles de Nature, ont creu donner plus de lustre à des discours de grand poix, s'ils les prononçoient en leurs livres par la bouche de Diotime & d'Aspasie: Diotime que ce dernier ne craint point d'appeller sa maistresse & Preceptrice, en quelques unes des plus hautes sciences, luy Precepteur & maistre du genre humain. Ce que Theodoret releve si volontiers en l'Oraison de la Foy, ce me semble; qu'il paroist bien que l'opinion favorable au sexe luy estoit fort plausible. Apres tous ces tesmoignages de Socrates, sur le fait des dames; on void assez que s'il lache quelque mot au Sympose de Xenophon contre leur prudence, à comparaison de celle des hommes, il les regarde selon l'ignorance & l'inexperience où elles sont nourries, ou bien au pis aller en general, laissant lieu frequent & spatieux aux exceptions: à quoy les deviseurs dont est question ne s'entendent point.

Que si les dames arrivent moins souvent que les hommes, aux degrez d'excellence, c'est merveille que le deffaut de bonne instruction, voire l'affluence de la mauvaise expresse & professoire ne face pis, les gardant d'y pouvoir arriver du tout. Se trouve til plus de difference des hommes à elles que d'elles à elles mesmes, selon l'institution qu'elles ont prinse, selon qu'elles sont eslevées en ville ou village, ou selon les Nations? Et pourquoy leur institution ou nourriture aux affaires & Lettres à l'egal des hommes, ne rempliroit elle ce vuide, qui paroist ordinairement entre les testes des mesmes hommes & les leurs: puis que la nourriture est de telle importance qu'un de ses membres seulement, c'est à dire le commerce du monde, abondant aux Françoises & aux Angloises, & manquant aux Italiennes, celles cy sont de gros en gros de si loing surpassées par celles là? Je dis de gros en gros, car en detail les dames d'Italie triomphent par fois: & nous en avons tiré deux Reynes à la prudence desquelles la France a trop d'obligation. Pourquoy vrayment la nourriture ne frapperait elle ce coup, de remplir la distance qui se void entre les entendemens des hommes & des femmes; veu qu'en cet exemple icy le moins surmonte le plus, par l'assistance d'une seule de ses parcelles, je dis ce commerce & conversation: l'air des Italiennes estant plus subtil & propre à subtilizer les esprits, comme il paroist en ceux de leurs hommes, confrontez communement contre ceux là des François & des Anglois? Plutarque au Traicté des vertueux faits des femmes maintient;

que la vertu de l'homme & de la femme est mesme chose. Seneque d'autre part publie aux Consolations; qu'il faut croire que la Nature n'a point traicté les dames ingratement, ou restrainct & racourcy leurs vertus & leurs esprits, plus que les vertus & les esprits des hommes: mais qu'elle les a doüées de pareille vigueur & de pareille faculté à toute chose honeste & loüable. Voyons ce qu'en juge apres ces deux, le tiers chef du Triumvirat de la sagesse humaine & morale en ses Essais. Il luy semble, dit il, & si ne sçait pourquoy, qu'il se trouve rarement des femmes dignes de commander aux hommes. N'est ce pas les mettre en particulier à l'egale contrebalance des hommes, & confesser, que s'il ne les y met en general il craint d'avoir tort: bien qu'il peust excuser sa restriction, sur la pauvre & disgraciée nourriture de ce sexe. N'oubliant pas au reste d'alleguer & relever en autre lieu de son mesme livre, cette autorité que Platon leur depart en sa Republique: & qu'Anthistenes nioit toute difference au talent & en la vertu des deux sexes. Quant au Philosophe Aristote, puisque remuant Ciel & terre, il n'a point contredit en gros, que je scache, l'opinion qui favorise les dames, il l'a confirmée: s'en rapportant, sans doubte, aux sentences de son pere & grand pere spirituels, Socrates & Platon, comme à chose constante & fixe soubs le credit de tels personnages: par la bouche desquels il faut advoüer que le genre humain tout entier, & la

Erasme Epist: & Colloq.
 Politia: Epist. Agripa
 Precel: du sexe feminin
 Courtizan.

raison mesme, ont prononcé leur arrest. Est il besoing d'alleguer infinis autres anciens & modernes de nom illustre, ou parmy ces derniers, Erasme, Politien, Agripa, ny cet honneste & pertinent Precepteur des courtizans: outre tant de fameux Poëtes si contrepoinctez tous ensemble

aux mespriseurs du sexe feminin, & si partisans de ses avantages aptitude & disposition à tout office & tout exercice louable & digne? Les dames en verité se consolent, que ces descripteurs de leur merite ne se peuvent prouver habiles gens, si tous ces esprits le sont: & qu'un homme fin ne dira pas, encores qu'il le creust, que le merite & passedroit du sexe feminin tire court, pres celuy du masculin; jusques à ce que par arrest il ait fait declarer tous ceux là buffles, affin d'infirmier leur tesmoignage si contraire à tel decry. Et buffles faudroit il encores declarer des Peuples entiers & des plus sublins, entre autres ceux de Smyrne en Tacitus: qui pour obtenir jadis à Rome presseance de noblesse sur leurs voisins, allegoient estre descendus, ou de Tantalus fils de Jupiter ou de Theseus petit fils de Neptune ou d'une Amazone, laquelle par ce moyen ils contrepesoient à ces Dieux. Pour le regard de la loy Salique, qui prive les femmes de la couronne, elle n'a lieu qu'en France. Et fut inventée au temps de Pharamond, pour la seulle consideration des guerres contre l'Empire duquel nos Peres secoüoient le joug: le sexe feminin estant vray semblablement d'un corps moins propre

Hotman pour
 l'etymologie des Pairs:
 du Tillet & Math.
 Histoire du Roy pour les
 Dames Pairresses.

aux armes, par la necessité du port & nourriture des enfans. Il faut remarquer encores neantmoins, que les Pairs de France ayans esté crééz en premiere intention comme une espece de personniers des Roys, ainsi que leur nom le declare: les dames Pairresses de leur chef ont seance, privilege & voix deliberative par tout où les Pairs en ont & de mesme

estendue. Comme aussi les Lacedemoniens ce brave & genereux Peuple, consultoit de toutes affaires privées & publiques avec ses femmes. Bien a servy cependant aux François, de Plut. trouver l'invention des Regentes, pour un equivalent des Roys; car sans cela combien y a il que leur Estat fust par terre? Nous sçaurions bien dire aujourd'huy par espreuve, quelle necessité les minoritez des Roys ont de cette recepte. Les Germains ces belliqueux Peuples, dit Tacitus, qui apres plus de deux cens ans de guerre, furent plustost triumphez que vaincus; portoient dot à leurs femmes, non au rebours. Ils avoient au surplus des Nations, qui n'estoient jamais regies que par ce sexe. Et quand Ænee presente à Didon le sceptre d'Ilione, les

scoliaſtes diſent, que cela provient, de ce que les dames filles aiſnées, telle qu'eſtoit cette Prinſeſſe, regnoient anciennement aux maiſons Royales. Veult-on deux plus beaux envers à la loy Salique, ſi deux envers elle peut ſouffrir? Si ne meſpriſoient pas les femmes nos anciens Gaulois, ny les Carthaginois auſſi; lors qu'eſtans unis en l'armée d'Hanibal pour paſſer les Alpes, ils eſtablirent les dames Gauloiſes arbitres de leurs differends. Et quand les hommes deſroberoient à ce ſexe en pluſieurs lieux, part aux meilleurs avantages; l'inegalité des forces corporelles plus que des ſpirituelles, ou du merite, peut facilement eſtre cauſe du larrecin & de ſa ſouffrance: forces corporelles, qui ſont vertus ſi baſſes, que la beſte en tient plus par deſſus l'homme, que l'homme par deſſus la femme. Et ſi ce meſme Historiographe Latin nous apprend, qu'où la force regne, l'equité, la probité, la modéſtie meſme, ſont les attributs du vainqueur; ſ'eſtonnera-on, que la ſuffiſance & les merites en general, ſoient ceux de nos hommes, privativement aux femmes.

Au ſurplus l'animal humain n'eſt homme ny femme, à le bien prendre, les ſexes eſtans faicts non ſimplement, mais *ſecundum quid*, comme parle l'Eſchole: c'eſt à dire pour la ſeule propagation. L'unique forme & difference de cet animal, ne conſiſte qu'en l'ame humaine. Et ſ'il eſt permis de rire en paſſant, le quolibet ne ſera pas hors de ſaiſon, nous apprenant; qu'il n'eſt rien plus ſemblable au chat ſur une fenéſtre, que la chatte. L'homme & la femme ſont tellement uns, que ſi l'homme eſt plus que la femme, la femme eſt plus que l'homme. L'homme fut créé maſle & femelle, dit l'Eſcriture, ne comptant ces deux que pour un. Dont Jeſus-Chriſt eſt appelé fils de l'homme, bien qu'il ne le ſoit que de la femme. Ainſi parle apres le grand Saint Baſile: La vertu de l'homme & de la femme eſt meſme choſe, Homil. I. puis que Dieu leur a decerné meſme creation & meſme honneur: *maſculum & fœminam fecit eos*. Or en ceux de qui la Nature eſt une & meſme, il faut que les actions auſſi le ſoient, & que l'eſtime & loyer en ſuite ſoient pareils, où les œuvres ſont pareilles. Voila donc la deposition de ce puiffant pilier, & venerable teſmoing de l'Egliſe. Il n'eſt pas mauvais de ſe ſouvenir ſur ce point, que certains ergotiſtes anciens, ont paſſé juſques à cette niaïſe arrogance, de débattre au ſexe féminin l'image de Dieu à difference de l'homme: laquelle image ils devoient, ſelon ce calcul attacher à la barbe. Il failloit de plus & par conſequent, deſnier aux femmes l'image de l'homme, ne pouvant luy reſſembler, ſans qu'elles reſſemblaſſent à celui auquel il reſſemble. Dieu meſme leur a départy les dons de Olda Debora. Prophetie indifferamment avec les hommes, les ayant eſtablies auſſi pour Juges, inſtructrices & conductrices de ſon Peuple fidelle en paix & en guerre: & qui plus eſt, rendu triumpantes avec luy des hautes victoires, qu'elles ont auſſi mainteſois emportées & arborées en divers lieux du Monde: mais ſur quelles gens, à voſtre avis? Cyrus & Theſeus: à ces deux on adjouſte Hercules, lequel elles ont ſinon vaincu, du moins bien battu. Auſſi fut la cheute de Pentasilée, couronnement de la gloire d'Achilles: oyez Seneque & Ronsard parlans de luy.

*L'Amazone il vainquit dernier effroy des Grecs.
Pentasilée il rua ſur la poudre.*

Ont elles au ſurplus, (ce mot par occaſion) moins excellé de foy, qui comprend toutes les vertus principales, que de ſuffiſance & de force magnanime & guerriere? Paterculus nous apprend, qu'aux proſcriptions Romaines, la fidelité des enfans fut nulle, des affranchis legere, des femmes tresgrande. Que ſi Saint Paul, ſuyvant ma route des teſmoignages ſaincts, leur

deffend le ministere & leur commande le silence en l'Eglise: il est evident que ce n'est point par aucun mespris: ouy bien seulement, de crainte qu'elles n'esmeuvent les tentations, par cette montre si claire & publique qu'il faudroit faire en ministrant & preschant, de ce qu'elles ont de grace & de beauté plus que les hommes. Je dis que l'exemption de mespris est evidente, puisque cet Apostre parle de Thesbé comme de sa coadjutrice en l'œuvre de nostre Seigneur, sans toucher le grand credit de Sainte Petronille vers saint Pierre: & puis aussi que la Magdeleine est nommée en l'Eglise egale aux Apostres, *par Apostolis*. Entre autres au Calendrier des Grecs, publié par Genebrard. Voire que l'Eglise & eux-mesmes ont permis une exception de ceste reigle de silence pour elle, qui prescha trente ans en la Baume de Marseille au rapport de toute la Provence. Et si quelqu'un impugne ce tesmoignage de predications, on luy demandera que faisoient les Sibyles, sinon prescher l'Univers par divine inspiration, sur l'evenement futur de Jesus-Christ? Toutes les anciennes Nations concedoient la Prestrise aux femmes, indifferemment avec les hommes. Et les Chrestiens sont au moins forcez de consentir, qu'elles soyent capables d'appliquer le Sacrement de Baptesme: mais quelle faculté de distribuer les autres, leur peut estre justement deniée; si celle de distribuer cestuy-là, leur est justement accordé? De dire que la necessité des petits enfans mourans, ait forcé les Peres anciens d'establir cet usage en despit d'eux: il est certain qu'ils n'auroient jamais creu que la necessité les peust dispenser de mal faire, jusques aux termes de permettre violer & diffamer l'application d'un Sacrement. Et partant concedans ceste faculté de distribution aux femmes, on void à clair qu'ils ne les ont interdites de distribuer les autres Sacremens, que pour maintenir tousjours plus entiere l'auctorité des hommes; soit pour estre de leur sexe, soit afin qu'à droit ou à tort, la paix fust plus assurée entre les deux sexes, par la foiblesse & ravallement de l'un. Certes saint Jerosme escrit sagement à nostre propos; qu'en matiere du service de Dieu, l'esprit & la doctrine doivent estre considerez, non le sexe. Sentence qu'on doit generaliser, pour permettre aux Dames à plus forte raison, toute action & science honneste: & cela suyvant aussi les intentions du mesme saint, qui de sa part honnore & auctorise bien fort leur sexe. Davantage saint Jean l'Aigle & le plus chery des Evangelistes, ne mesprisoit pas les femmes non plus que saint Pierre, saint Paul & ces deux Peres, j'entends saint Basile & saint Jerosme; puis qu'il leur adresse ses Epistres Electra. particulièrement: sans parler d'infinis autres Ss: ou Peres, qui font pareille adresse de leurs Escrits. Quand au faict de Judith je n'en daignerois faire mention s'il estoit particulier, cela s'appelle dependant du mouvement & volonté de son auctrice: non plus que je ne parle des autres de ce qualibre; bien qu'ils soient immenses en quantité, comme ils sont autant heroiques en qualité de toutes sortes, que ceux qui couronnent les plus illustres hommes. Je n'enregistre point les faicts privez, de crainte qu'ils semblent, non advantages & dons du sexe, ains boüillons d'une vigueur privée & speciale. Mais celuy de Judith merite place en ce lieu, parce qu'il est bien vray, que son dessein tombant au cœur d'une jeune dame, entre tant d'hommes lasches & faillis de cœur, à tel besoing, en si haulte & si difficile entreprise, & pour tel fruit, que le salut d'un Peuple & d'une Cité fidelle à Dieu: semble plustost estre une inspiration & prerogative divine vers les femmes, qu'un traict purement volontaire. Comme aussi le semble estre celuy de la Pucelle d'Orleans, accompagné de mesmes circonstances environ, mais de plus ample & large utilité, s'estendant jusques au salut d'un grand Royaume & de son Prince.

*Cette illustre Amazone instruite aux soins de Mars,
Fauche les escadrons & brave les hazars:
Vestant le dur plastron sur sa ronde mammelle,
Dont le bouton pourpré de graces estincelle:
Pour couronner son chef de gloire & de lauriers,
Vierge elle ose affronter les plus fameux guerriers.*

Adjoustrons que la Magdelene est la seule ame, à qui le Redempteur ait jamais prononcé ce mot, & promis cette auguste grace: En tous lieux où se preschera l'Evangile il sera parlé de toy. Jesus-Christ d'autrepart, declara sa tres heureuse & tres glorieuse resurrection aux dames les premieres, affin de les rendre, dit un venerable Pere ancien, Apostresses aux propres Apostres: cela, comme lon sçait, avec mission expresse: Va, dit il, à cette cy mesme, & recite aux Apostres & à Pierre ce que tu as veu. Surquoy il faut noter, qu'il manifesta sa nouvelle naissance esgalement aux femmes qu'aux hommes, en la personne d'Anne fille de Phannel, qui le recongneut en mesme instant, que le bon vieillard Saint Simeon. Laquelle naissance, d'abondant, les Sybilles nommées, ont predite seules entre les Gentils, excellent privilege du sexe feminin. Quel honneur fait aux femmes aussi, ce songe survenu chez Pilate; s'adressant à l'une d'elles privativement à tous les hommes, & en telle & si haulte occasion. Et si les hommes se vantent, que Jesus-Christ soit nay de leur sexe, on respond, qu'il le failloit par necessaire bien sceance, ne se pouvant pas sans scandale, mesler jeune & à toutes les heures du jour & de la nuit parmy les presses, aux fins de convertir, secourir & sauver le genre humain, s'il eust esté du sexe des femmes: notamment en face de la malignité des Juifs. Que si quelqu'un au reste est si fade; d'imaginer masculin ou feminin en Dieu, bien que son nom semble sonner le masculin, ny consequemment besoin d'acception d'un sexe plustost que de l'autre, pour honorer l'incarnation de son fils; cettuy cy monstre à plein jour, qu'il est aussi mauvais Philosophe que Theologien. D'ailleurs, l'avantage qu'ont les hommes par son incarnation en leur sexe; (s'ils en peuvent tirer un avantage, veu cette necessité remarquée) est compensé par sa conception tres precieuse au corps d'une femme, par l'entiere perfection de cette femme, unique à porter nom de parfaite entre toutes les creatures purement humaines, depuis la cheute de nos premiers parens, & par son assumption unique en sujet humain aussi.

Finalemnt si l'Escripture a declaré le mary, chef de la femme, la plus grande sottise que l'homme peust faire, c'est de prendre cela pour passedroit de dignité. Car veu les exemples, auctoritez & raisons nottées en ce discours, par où l'egalité des graces & faveurs de Dieu vers les deux especes ou sexes est prouvée, voire leur unité mesme, & veu que Dieu prononce: Les deux ne seront qu'un: & prononce encores: L'homme quittera pere & mere pour suivre sa femme; il paroist que cette declaration n'est faite que par le besoin expres de nourrir paix en mariage. Lequel besoin requeroit, sans doubtte, qu'une des parties cedast à l'autre, & la prestance des forces du masle ne pouvoit pas souffrir que la soubmission vînt de sa part. Et quand bien il seroit veritable, selon que quelques uns maintiennent, que cette soubmission fut imposée à la femme pour chastiment du peché de la pomme: cela encores est bien esloigné de conclure à la pretendue preferance de dignité en l'homme. Si lon croioit que l'Escripture luy commendast de ceder à l'homme, comme indigne de le contrecarrer, voyez l'absurdité qui suivroit: la femme se trouveroit digne d'estre faite à l'image du Createur, de jouyr de la

tressainte Eucaristie, des mysteres de la Redemption, du Paradis & de la vision voire possession de Dieu, non pas des avantages et privileges de l'homme: seroit ce pas declarer l'homme plus precieux & relevé que telles choses, & partant commettre le plus grief des blasphemes?

FIN.



L'IMPRIMEUR A RANGÉ

ces vers icy pour emplir le reste
de la feuille.

AUTHEUR INCERTAIN.

*Lumine Acron dextro captus, Leonilla sinistro,
Et potis est forma vincere uterque Deos.
Blande puer, lumen quod habes concede sorori:
Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.*

VERSION.

*Lys & sa jeune mere aussy beaux que les Dieux:
De deux costez divers ont perdu l'un des yeux.
Lys, donne ton bon œil à ta mere Argentine;
Tu seras Cupidon, elle sera Cyprine.*

AUTREMENT.

*Lyse & son petit Lys aussy beaux que les Dieux,
De deux costez divers ont perdu l'un des yeux.
Si Lys donne l'autre œil à sa mere admirée;
Il est l'aveugle Amour, & Lyse Cytherée.*

EX HORATIO.

DIAL.

*Donec gratus eram tibi,
Nec quisquam potior brachia candidæ
Cervici iuvenis dabat,
Persarum vigüi Rege beator.*
*Donec non alia magis
Arsisti, neque erat Lydia post Chloen,
Lydia multi nominis,
Romana vigui clarior Ilia.*
*Me nunc Thrassa Chloe regit,
Dulces docta modos & Cytharæ sciens:
Pro qua non metuam mori,
Si parcent animæ fata superstiti.*
*Me torret face mutua
Thurini Calais filius Orinthi:
Pro quo bis patiar mori,
Si parcent puero fata superstiti.*
*Quid si prisca redit Venus,
Diductosque iugo cogit aheneo?
Si flava excutitur Chloe
Reiectæque patet ianua Lydiæ?*
*Quanquam sidere pulchrior
Ille est, tu levior cortice & improbo
Iracundior Adria;
Tecum vivere amem, tecum obeam libens.*

DIALOGUE D'HORACE
ET DE LYDIE.

*Tandis que mon Amour t'enflammoit constamment,
Tandis qu'un jeune amy, bravant ma jalousie,
Ne pressoit ton beau col d'un mol embrassement,
J'ay flory plus heureux qu'un Monarque d'Asie.
Devant que ton esprit brisast sa loyauté,
Devant qu'il eust chery d'une aveugle folie
Cloé plus que Lydie, illustre de beauté,
J'ay surmonté l'esclat de la Romaine Ilie.
Cloé Greque sans pair me possede à son tour
Par son luth & sa voix qui scait charmer l'oreille:
Et mourrois volontiers, victime de l'Amour,
Pour conserver mourant cette jeune merveille.
Calais Thurien épris de mes appas,
Par un revers gentil de ses attraits me blesse:
Et souffrirois deux fois la rigueur du trespas,
Pour sauver du tombeau cette belle jeunesse.
Quoy si l'amour premier ressuscitant son feu
Ramenoit sous ton joug mon ame revoltée?
Quoy si mon cœur solide éternisant son vœu,
Ma Lydie est reçue & Cloé rejetée?
Encor qu'il soit plus beau qu'un astre au front des cieux,
Toy plus leger qu'un liege & plus mutin que l'onde;
Je veux rouler mes jours aux prisons de tes yeux,
Je veux que mon cercueil tes obseques seconde.*



INCERTAIN SUR L'HORLOGE DE SABLE.

*Exiguus vitro pulvis qui dividit horas,
Et levis angustum sæpe recurrit iter,
Olim Alcipus erat: qui Martha ut vidit ocellos
Arsit, & est subito factus ab igne cinis.
Irrequiete cinis, miseros testabere amantes,
More tuo, nulla posse quiete frui.*

VERSION

*Ce peu de poudre, hélas qui file en ces deux verres,
Courant & recourant sur ses estroictes erres,
Affin de marquer l'heure & mesurer le jour,
Estoit jadis Alcipe esclave de l'Amour.
Bruslé des yeux de Marthe il coula tout en cendre:
Et faut, cendre inquiète, en ton aspect comprendre:
Qu'un miserable esprit blessé par un bel œil
N'a jamais de repos s'il te manque au cercueil.*

Au lecteur

Cette version numérisée reproduit dans son intégralité la version originale.

La ponctuation a pu faire l'objet de quelques corrections mineures.

L'orthographe a été conservée. Seuls quelques mots ont été modifiés.

La version originale pouvant être difficile à déchiffrer, nous avons fait suivre celle-ci d'une version modernisée dans laquelle nous avons remplacé f et ß par s, ã par an ou am, ē par en ou em, le ĩ par in, õ par on ou om, le ũ par um, ainsi que les abréviations de vo⁹ et pl⁹ par vous et plus.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK EGALITÉ DES HOMMES ET DES
FEMMES ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of

this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a

format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright

law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers

associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.